

BAREME HONORAIRES à compter du 1^{er} novembre 2023

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2017 000018867

TRANSACTION

- HONORAIRES ACHAT / VENTE ANCIEN (Maison, appartement, terrain)

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire prévue au mandat :

- Mandat exclusif : Maximum 3 % TTC du prix net vendeur et minimum 7000€ TTC
- Mandat simple : Maximum 4 % TTC du prix net vendeur et minimum 8000€ TTC

- HONORAIRES ACHAT NEUF

Aucune commission, prix direct promoteur.

Recherche et présentation de biens, étude financière (en particulier pour investissement locatif), réservation et suivi sans frais.

- HONORAIRES LOCATION

- Honoraires charge locataire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
12€/m² TTC en zone très tendue / 10€/m² TTC en zone tendue / 8€/m² TTC en zone non tendue
- Etat des lieux : 3€/m²

- Honoraires charge propriétaire :

- Rédaction de l'annonce, photographies, publication sur les portails immobiliers : Offert
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
12€/m² TTC en zone très tendue / 10€/m² TTC en zone tendue / 8€/m² TTC en zone non tendue
- Etat des lieux : 3€/m²

GESTION, en partenariat avec GEST'IN (carte professionnelle n° CPI 3801 2016 000010069)

- Gestion locative (gestion administrative et technique) * :

- 7,2% TTC des sommes encaissées si loyer hors charges inférieur à 1500€
- 6,6% TTC des sommes encaissées si loyer hors charges supérieur à 1500€
- 2,8% TTC du quittance annuel pour la Garantie Loyers Impayés

* *Détail des tarifs ci-après*

TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE

Tarifs en vigueur au 5 février 2021 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT		TTC	
Loyer hors charges inférieur à 1500 €				
HONORAIRES DE GESTION COURANTE (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	6%		7,20 %	
	Des sommes encaissées			
Loyer hors charges supérieur à 1500 €				
HONORAIRES DE GESTION COURANTE (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	5,50 %		6,60 %	
	Des sommes encaissées			
HONORAIRES COMPLEMENTAIRES (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure			
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure		60 € / heure	
Clôture de compte propriétaire	50 € HT		60 € TTC	
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1 % du montant des travaux T.T.C			
	Minimum 60 €		Minimum 72 €	
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot			
	38.33 €		46 €	
	Forfait par lot secondaire isolé			
	20,83 €		25 €	
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à			
	600 €		720 €	
Définir les travaux à réaliser	5 % H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte			
Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans				
Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires				
Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux				
Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)				
En cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises)	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure			
	50 € / heure		60 € / heure	
GARANTIES LOYERS IMPAYES (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	% T.T.C du quittance annuel			
Pack SERENITE : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I)	2,80 %			
PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)	Lot d'habitation			
	78,60 € / an Moins de 250 m²		131,60 € / an Plus de 250 m²	



CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 3801 2016 000 010 069

GESTION IMMOBILIERE

Délivrée par la CCI de GRENOBLE

C&M GESTION

Siège Social : 55 Avenue Jean Kuntzmann – 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

Organisme de Garantie :

GALIAN : 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS

Montant de la Garantie : 2 200 000 €

Société habilitée à recevoir des fonds

Assurance RCP : MMA Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes
– RCS Le Mans 775 652 126, MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882, Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances.

Etablissement bancaire et numéro de compte où doivent être effectués les virements

Banque Palatine : Compte Dépôt N° 12866090004

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Un double reçu demeure dans un carnet de reçu.

Médiateur : ANM CONSO
62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS